

**TROISIEME RAPPORT NATIONAL**  
sur l'état de la transparence  
des biens confisqués  
dans les administrations locales

utilisation  
sociale des  
biens  
confisqués  
aux mafias

**RIMAN  
DATI**



# PRÉFACE

## Les biens confisqués et l'énergie des communautés : un défi relevé, une voie tracée.

*par Tatiana Giannone*

*référente nationale du secteur des biens confisqués de Libera*

### La troisième édition de RimanDATI

Nous en sommes à la troisième édition de RimanDATI, le seul rapport en Italie qui examine l'état de la transparence des entités territoriales en matière de biens confisqués. Cette édition représente un tournant pour Libera : la force de la communauté de veille a trouvé une résonance dans les résultats obtenus. Plus de 100 volontaires à travers toute l'Italie ont participé à un parcours de formation et de discussion, aboutissant à une équipe de 41 personnes, toutes actives dans l'évaluation de la transparence. De plus, nous pouvons constater une augmentation de la transparence des communes, passant de 45 % lors du premier recensement à 65 % après l'envoi des demandes d'accès civique. Travailler sur la troisième édition de RimanDATI avec un groupe aussi large de personnes engagées a amplifié nos demandes, stimulé de nouvelles énergies pour initier des dialogues avec les entités territoriales et les acteur-ri-c-e-s nationaux-ales impliquées dans la réutilisation publique et sociale des biens confisqués.

Les résultats de ce rapport soulignent une avancée (même si incomplète) des entités territoriales italiennes vers une plus grande transparence. Un effort important a été consenti en réponse aux demandes des citoyen-ne-s, reconnues par la loi ; les plus de 700 réponses aux demandes d'accès civique témoignent de la volonté des entités publiques de garantir une participation communautaire complète. Car c'est de cela qu'il s'agit : transformer l'engagement des citoyen-ne-s en une force concrète dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. RimanDATI est pour nous un outil pour établir des relations avec le monde des entités territoriales de proximité, qui sont une composante essentielle de la chaîne de confiscation et de réutilisation. Partager ces données permet de les mettre en avant et de reconnaître les progrès réalisés ces dernières années.

Après ces premières années d'étude et de recherche, nous pouvons confirmer que notre objectif principal, dans la rédaction de RimanDATI, est d'apprendre à **transformer les données en histoires**. Chaque chiffre, chaque score, chaque information vérifiée est pour nous une histoire : une expérience de réutilisation réussie, une pratique à soutenir ou à améliorer, un processus de participation devenu courant. Le pouvoir des données, et de toutes les personnes qui en deviennent les interprètes, est de provoquer des changements dans la communauté qui les produit et de positivement influencer les relations qui en découlent. Avec RimanDATI, nous voulons provoquer un changement décisif dans la chaîne de confiscation et de réutilisation, transformant ainsi les biens confisqués en biens communs.

## Notre parcours politique

RimanDATI, comme vous le lirez dans les pages suivantes, s'inscrit cette année dans un parcours plus complexe, où Libera s'engage à construire un réseau de gestionnaires capable de porter des revendications politiques sur le thème de la confiscation et de la réutilisation. "Raccontiamo il bene" (Racontons le bien), lancé en janvier 2023, vise à protéger l'outil de la réutilisation sociale à travers toutes les expériences concrètes qui en ont démontré la solidité et la durabilité au fil du temps ; Libera souhaite ainsi multiplier les histoires de régénération autour des biens confisqués, préservant l'outil de la confiscation dans son sens le plus profond de réparation. Tout cela se passe alors que le gouvernement envoie des signaux contradictoires concernant le soutien aux entités locales : il suffit de penser à toutes les mesures défiscalisées dans le Plan National de Relance et de Résilience (PNRR), jusqu'au projet de loi sur l'autonomie différenciée, qui bloquerait le développement de régions entières de l'Italie. C'est peut-être l'une des conséquences de cette tendance à la "normalisation", souvent dénoncée par Libera, qui fait presque disparaître la lutte contre les mafias de l'agenda politique, en appliquant uniquement des mesures de police et d'ordre public, la réduisant ainsi à un problème marginal parmi tant d'autres. De plus en plus, une approche privatisée du thème de la réutilisation des biens confisqués prend pied : dans le débat public, on parle de vente et de remaniement des mesures de prévention, banalisant les problèmes qui affligent le sujet et l'habitude de plier les chiffres à ses propres fins. Ces messages convergent vers une lecture superficielle et injuste, jetant un discrédit généralisé sur un outil qui a pourtant permis une véritable révolution. Nous le clamons haut et fort depuis toujours : combattre les mafias et la corruption signifie activer des **parcours de justice sociale et soutenir les droits des citoyen-nes et des communautés**. Les ressources économiques, bien que pas totalement suffisantes, sont l'outil principal pour concrétiser ces parcours ; les mafias et la corruption, en effet, se développent là où la communauté est la plus vulnérable, où les droits ne sont qu'une trace écrite de notre vécu et non une partie intégrante de notre vie. Les biens confisqués, en tant que biens publics et communs, sont un outil pour la réalisation complète de nos territoires et, en tant que tels, ne peuvent subir d'attaques ou de reculs. Grâce à notre engagement antimafia, nous avons réussi à transformer ces biens d'exclusifs à communautaires : écoles, centres de regroupement, expériences productives, lieux d'accueil et de soins, sans oublier les expériences significatives liées aux entreprises confisquées et restées sur le marché grâce à l'engagement des coopératives de travailleurs. Bref, un énorme travail pluriel qui a renforcé le tissu social et maintenu les relations d'une communauté, servant de modèle également au niveau européen et international.

## Quel horizon pour nous toustes

La voie est tracée : **les biens confisqués sont devenus des biens communs** en ces vingt-sept ans de législation antimafia ; ils sont des bastions de légalité et de justice sociale, l'expression de ce mutualisme qui sauve les territoires de la présence mafieuse. La transparence et le partage de ces informations deviennent ainsi le moteur de notre participation à la définition des politiques publiques et des actions d'inclusion ; sans la connaissance des données et leur transformation en histoires, nous ne pouvons imaginer une société différente.

Alors, nous serons partisan-es : les biens confisqués sont nos lieux communs, des espaces de construction de notre action de mouvement antimafia. Nous continuerons à défendre la cohésion et la justice sociale, contre toute tentative de diminuer l'impact de ces expériences.

# INTRODUCTION

## **Biens confisqués et transparence: le progrès des entités territoriales**

*par Riccardo Christian Falcone*  
*secteur des biens confisqués de Libera*

RimanDATI revient avec cette troisième édition du rapport sur l'état de la transparence des biens confisqués dans les administrations locales, offrant un aperçu important et unique de la capacité des entités territoriales à rendre pleinement accessibles les informations sur l'immense patrimoine immobilier confisqué aux mafias et destiné à revenir à la collectivité, principalement par l'intermédiaire des communes, mais aussi, de manière subsidiaire, par les provinces, les villes métropolitaines et les régions.

Comme on le sait, dans le processus de réutilisation publique et sociale et pour la pleine valorisation des biens confisqués, les entités territoriales jouent un rôle crucial et délicat. Ce sont elles qui, idéalement en synergie croissante avec les acteur·rices sociaux·ales locaux·ales, doivent imaginer, à partir des besoins concrets du territoire et de la demande de légalité qu'il exprime, des idées adéquates de réutilisation, puis les concevoir et les mettre en œuvre, en gérant notamment la phase d'attribution au secteur tertiaire.

Il s'agit de mécanismes complexes, encore marqués par certaines difficultés, et il n'est pas rare de voir les entités territoriales - en particulier les communes - en difficulté face à un manque de ressources et de compétences adéquates. Cependant, au fil des années, de nombreuses expériences concrètes de réutilisation se sont multipliées à travers tout le pays, traçant une direction claire, incontournable désormais.

Dans ce cadre, outre les parcours visant à garantir la réutilisation sociale, la connaissance et la pleine accessibilité des données, des informations et des nouvelles sur les patrimoines confisqués deviennent des éléments de première importance. Les citoyen·nes qui souhaitent savoir si des biens confisqués existent dans leur territoire, où ils se trouvent, ce qu'on en fait, qui les gère ou pourquoi ils restent inutilisés, doivent avoir - comme le stipule la loi - le plein droit de savoir. Disposer de ces données est le premier pas essentiel pour imaginer toute forme de participation et de rôle actif de la société civile, dans une perspective de valorisation des expériences de réutilisation sociale. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que la transparence, même dans ce domaine, doit et peut être considérée comme un bien commun, conforté·es en cela par les dispositions du Code Antimafia, qui obligent les entités locales à mettre à la disposition de toutes les données sur les biens confisqués transférés à leur patrimoine, en les publiant dans une liste spécifique et dédiée. Cette disposition a été renforcée par la réforme du Code en 2017, qui a introduit la responsabilité des dirigeant·es des communes non conformes.

L'expérience de RimanDATI a été, à cet égard, un tournant, ayant contribué de manière

décisive à un progrès général et significatif vers plus de transparence et d'accessibilité aux données. Les chiffres que vous lirez dans cette édition du rapport en sont la preuve la plus évidente.

La valeur de cette recherche se confirme donc comme un outil de pression civique sur l'Administration Publique, réalisé à travers un travail territorial de plus en plus étendu des communautés de veille. Elle se confirme aussi par sa valeur "scientifique", unique en son genre et devenue au fil des ans le point de départ pour des approfondissements supplémentaires. Comme nous l'avons déjà souligné les années précédentes, l'existence de certaines recherches, bien que limitées à des portions spécifiques du territoire et donc partielles, a renforcé la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble et raisonnée sur l'état de la transparence de l'Administration Publique en matière de biens confisqués, sur laquelle baser une action politique capable d'influencer concrètement la capacité des entités locales à aller vers une transparence totale, considérée aussi comme un outil de lutte contre les mauvaises pratiques et la corruption. Croiser l'esprit et les contenus de la législation sur les biens confisqués avec celle de la loi sur la transparence reste le principe de base de cette troisième édition du rapport, et en constitue également un objectif de fond important.

L'objet principal de l'analyse a été, encore une fois, de produire un état des lieux de la transparence des biens confisqués par toutes les communes italiennes bénéficiaires. Avec une addition importante, couvrant également les entités territoriales auxquelles, à titre subsidiaire, le Code permet la destination des biens, à savoir les provinces, les villes métropolitaines et les régions.

Pour comprendre ce qui a été fait (et comment cela a été possible), il faut se référer à l'article 48, paragraphe 3, lettre c du Code Antimafia (D.Lgs. n° 159 du 6 septembre 2011), qui oblige chaque entité institutionnelle à publier la liste complète des biens immobiliers confisqués transférés à son patrimoine. Plus précisément :

*Les entités territoriales doivent établir une liste spécifique des biens confisqués qui leur sont transférés, mise à jour périodiquement tous les mois. La liste, rendue publique sur le site internet institutionnel de l'entité, doit contenir des informations sur la consistance, la destination et l'utilisation des biens ainsi que, en cas d'attribution à des tiers, les données d'identification du concessionnaire et les détails, l'objet et la durée de l'acte de concession. Le défaut de publication entraîne la responsabilité des dirigeant-e-s conformément à l'article 46 du Décret Législatif du 14 mars 2013, n° 33.*

Le Code Antimafia est très précis sur le type de données à inclure dans la liste pour garantir la transparence et l'accessibilité des informations. Pour chaque bien, la consistance, la destination et l'utilisation doivent être indiquées, ainsi que toutes les informations permettant d'identifier l'assignataire du bien : ses données d'identification (nom et raison sociale du tiers secteur, par exemple), les détails, l'objet et la durée de l'acte de concession.

La réforme du Code Antimafia (Loi n° 161 du 17 octobre 2017) a introduit des modifications supplémentaires significatives à ces dispositions : la liste doit être mise à jour mensuellement et rendue publique sur le site institutionnel de l'administration.

Nous avons donc combiné les dispositions de cet article avec la législation relative à la transparence, inscrite dans le D.Lgs. n° 33 du 14 mars 2013, qui, outre la responsabilité des

dirigeantes déjà mentionnée, nous permet également d'activer ce que l'on appelle internationalement le "droit de savoir", prévoyant donc aussi le droit de demander les données lorsqu'elles ne sont pas disponibles, complètes ou à jour.

Le travail illustré dans les pages suivantes concerne la cartographie complète des listes visées à l'article 48 du Code Antimafia. Il s'agit, en définitive, de fournir une vue d'ensemble actualisée sur la capacité des entités territoriales à garantir la transparence des biens confisqués qui leur sont transférés.

Une vue qui, trois ans après sa première expérimentation, se révèle finalement plus éclairée que sombre. Certes, il reste quelques poches de résistance, mais il est indéniable qu'aujourd'hui, dans plus de 65 cas sur 100, les citoyen-nes qui souhaitent accéder aux informations sur les biens confisqués présents sur leur territoire bénéficient d'un droit satisfaisant de connaître.

Ainsi, le résultat de l'examen de rattrapage auquel nous avons dû renvoyer les entités bénéficiaires de biens confisqués l'année dernière est finalement positif. Cependant, le titre de ce rapport reste un avertissement pour maintenir une vigilance élevée sur ce sujet.

Cette troisième édition de RimanDATI comporte une série de nouveautés importantes, enrichissant encore sa valeur et son sens politique, avec de nombreuses perspectives supplémentaires par rapport aux deux premières éditions : de l'élargissement de la communauté de veille et de l'échantillon de référence pour la soumission des demandes d'accès civique - couvrant désormais toutes les régions italiennes - à la précieuse contribution offerte par l'Institut national de statistique (ISTAT). En résumé, une perspective encore plus large et approfondie, offrant un tableau significativement plus articulé et intéressant.

Il convient de rappeler une fois de plus le style qui inspire l'action civique de nos communautés de veille : nous sommes loin de ceux qui utilisent les outils de citoyenneté de veille pour pointer du doigt l'Administration publique et de ceux qui vivent uniquement d'une culture de la confrontation à tout prix. Au contraire, nous demandons des données publiques et de qualité parce que nous croyons qu'elles nous permettent de prendre soin d'un bien commun au-delà de la logique du simple accès civique, dans une atmosphère positive et constructive de coopération avec les administrations. Cependant, nous n'excluons pas de nous retrouver en position de conflit substantiel en cas de refus de se conformer aux obligations de publication, violant ainsi le droit des citoyen-nes à l'information. Un conflit que, loin d'être une fin en soi, nous entendons toujours gérer de manière proactive et médiatrice, visant à provoquer un changement de choix, même dans les entités les plus réticentes, à travers des actions de plaidoyer de terrain.

Nous sommes bien conscientes de la complexité du sujet et des difficultés auxquelles les entités locales doivent faire face quotidiennement. Mais nous restons convaincues qu'ensemble, nous pouvons et devons trouver les solutions nécessaires pour garantir la transparence. C'est pourquoi, tant au niveau national que territorial, nous continuerons notre action de veille, en utilisant tous les outils que la loi met à la disposition des citoyen-nes pour faire valoir leur droit à l'information.